

GUIDE PRATIQUE

DEMANDEUR DE LOGEMENT SOCIAL

FACILITER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



Vous retrouverez dans ce guide
toutes les informations pratiques
pour votre recherche de logement social !



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole



JE PEUX DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL SI :



Je suis de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour en cours de validité,



Je fais du logement social ma résidence principale,



Je dispose de ressources inférieures à un montant défini réglementairement, qui est fonction notamment de ma composition familiale. Pour le savoir : rendez-vous sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) > rubrique « Accéder à un logement social ».

À NOTER :

Si mes ressources sont supérieures, dans une certaine limite, au montant défini réglementairement pour accéder au logement social, je peux néanmoins faire une demande dans certains quartiers ou certaines résidences.

Pour plus d'informations, contactez un organisme de logement social (voir plan et adresses à l'intérieur de ce document).

COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

FORMULATION ET ENREGISTREMENT DE MA DEMANDE



Je réalise ma demande sur internet : **demande-logement-social.gouv.fr** en joignant le scan de ma carte d'identité ou de mon titre de séjour.

OU



Je remplis **le formulaire papier CERFA 14069** disponible dans les lieux d'enregistrement ou sur internet et je le remets avec la photocopie de ma carte d'identité ou de mon titre de séjour dans un des lieux d'enregistrement.

Sur **demande-logement-social.gouv.fr**, mon numéro unique d'enregistrement me permet de consulter la cotation de ma demande (points attribués). Elle sera utilisée lors de l'examen de mon dossier en commission d'attribution. Critères de cotation à retrouver sur **saint-etienne-metropole.fr**, mot-clé «logement social».

À NOTER :

La démarche est la même si je suis déjà locataire d'un logement social et que je souhaite faire une **demande de mutation**.

1

JE SUIS SALARIÉ, JE PENSE À ACTION LOGEMENT !

Rendez-vous sur **actionlogement.fr**, en agence ou par téléphone pour connaître les services et offres de logements auxquels je suis éligible (voir plan et adresses à l'intérieur de ce document).





TRAITEMENT DE MA DEMANDE



Je reçois (par courrier ou mail) un **numéro unique d'enregistrement** que je conserve, car il me sera demandé dans mes relations avec les organismes de logement social.

-



Ma demande est consultable par tous les organismes de logement social.

Elle a une validité d'une année.

Dans le mois suivant l'enregistrement de ma demande, je peux demander à un organisme de logement social à pouvoir bénéficier d'un entretien (voir plan et adresses à l'intérieur de ce document).

À NOTER :

En cas d'évolution de ma situation, je mets à jour mon dossier dans un lieu d'enregistrement (voir plan et adresses à l'intérieur de ce document) ou sur Internet : demande-logement-social.gouv.fr



ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT OU RENOUELEMENT DE MA DEMANDE



Je suis **contacté** par un organisme de logement social lorsqu'il a un logement à me proposer.



Je **complète** mon dossier avec les documents qu'il demande.



L'organisme de logement social réunit une Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), qui attribue les logements sociaux.



SI LE LOGEMENT M'EST ATTRIBUÉ :



Soit j'**accepte** le logement : je signe le bail qui m'engage à payer mon loyer et mes charges locatives, à jouir paisiblement de mon logement et à l'entretenir convenablement.



Soit je **refuse** le logement : j'indique le(s) motif(s) de refus, ma demande de logement social reste valable, j'attends une nouvelle proposition de logement.

ATTENTION AU RENOUELEMENT DE MA DEMANDE !

→ **Ma demande de logement social a une validité d'une année** à compter de la délivrance de mon numéro unique d'enregistrement. **Je dois la renouveler avant l'expiration de ce délai pour qu'elle soit valide une année supplémentaire** (sinon, ma demande est radiée, je perds l'ancienneté de celle-ci et je dois recommencer toutes les démarches).

Deux mois avant le terme de la validité de ma demande, je reçois (par courrier, mail ou SMS) un rappel à renouveler ma demande. Je réalise la démarche sur internet : **demande-logement-social.gouv.fr** ou je remplis le **formulaire papier de renouvellement** et le remets à un lieu d'enregistrement. Je reçois une attestation de renouvellement que je conserve.

Je garde mon numéro unique d'enregistrement et le bénéfice de l'ancienneté de ma demande.



À NOTER :

Si je n'ai eu aucune proposition de logement dans un délai anormalement long, fixé chaque année par arrêté préfectoral, je peux faire un recours amiable devant la Commission départementale de médiation dans le cadre du Droit Au Logement Opposable (DALO). Ce délai est de 15 mois dans notre département (année 2023).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site **loire.gouv.fr** > rubrique « Politiques publiques du logement » > « Politiques sociales du logement » > « Droit au logement ».

EN PRATIQUE

1 FORMULATION DE MA DEMANDE



Je fais
ma demande
sur Internet
demande-logement-social.gouv.fr

OU



Je remplis le
formulaire papier
CERFA 14069

2 TRAITEMENT DE MA DEMANDE



Je reçois l'attestation de ma demande indiquant
mon numéro unique d'enregistrement

Dans le mois suivant l'enregistrement de ma demande, je peux demander à un organisme de logement social à pouvoir bénéficier d'un entretien

3 ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT OU RENOUELEMENT DE MA DEMANDE



Je suis contacté(e) par un organisme **lorsqu'il a un logement à me proposer**



Je **complète mon dossier** avec les documents qu'il demande



L'organisme de logement social réunit une Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)



Attribution du logement :

- Il répond à mes attentes, **j'accepte**
- Il ne répond pas à mes attentes, **je refuse** et j'attends une autre proposition



Si je n'ai pas eu de logement social, je dois renouveler ma demande avant qu'elle ne soit plus valide.

J'INDIQUE DANS MA DEMANDE SI JE SUIS DANS UNE OU PLUSIEURS DE CES SITUATION(S)* :



BÉNÉFICIAIRE D'UNE DÉCISION FAVORABLE AU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)



PROBLÈMES FINANCIERS OU REPRISE D'ACTIVITÉ

- Mal logé, défavorisé ou rencontrant des difficultés de logement pour des raisons d'ordre financier, ou tenant à mes conditions d'existence, ou confronté à un cumul de difficultés financières, et de difficultés d'insertion sociale,
- En reprise d'une activité après une période de chômage de longue durée.



PROBLÈMES FAMILIAUX ET/OU PERSONNELS

- Justifiant de violences au sein du couple ou menacé de mariage forcé,
- Victime de viol ou d'agression sexuelle à mon domicile ou à ses abords, lorsque l'autorité judiciaire a imposé à la personne suspectée, poursuivie ou condamnée une ou plusieurs interdictions de lieux ou de contacts,
- Engagé dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle,
- Victime d'une infraction de traite des êtres humains ou de proxénétisme.
- Suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.



PROBLÈMES DE LOGEMENT

- Dépourvu de logement,
- Ayant à charge un enfant mineur en étant logé dans des locaux manifestement sur-occupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent,
- Menacé d'expulsion sans relogement,
- Exposé à des situations d'habitat indigne,
- Hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition.



PROBLÈMES DE SANTÉ OU EN SITUATION DE HANDICAP

- En situation de handicap, ou ayant en charge une personne en situation de handicap,
- Sortant d'un appartement de coordination thérapeutique.

*Situations prioritaires pour l'attribution d'un logement social mentionnées à l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation



DANS LA MÊME COLLECTION,
RETROUVEZ ÉGALEMENT :



LE GUIDE DES AIDES
AUX PROPRIÉTAIRES
OCCUPANTS



LE GUIDE DES AIDES
AUX CO-PROPRIÉTAIRES



LE GUIDE DES AIDES
AUX PRIMO-ACCÉDANTS



LE GUIDE OPAH-RU
(Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
en Renouvellement Urbain)
D'AIDES RENFORCÉES
POUR CERTAINS
QUARTIERS

Ces guides vous permettent en tant que propriétaire de bénéficier, sous conditions, d'aides financières pour réaliser les travaux d'amélioration de votre/vos logement(s).

+ d'infos

Rendez-vous sur service-public.fr > Rubrique « Accéder à un logement social ».

Rendez-vous sur demande-logement-social.gouv.fr pour connaître le nombre de logements, de demandes et d'attributions par commune et par organisme de logement social.

Rendez-vous sur bienveo.fr et les sites Internet des organismes de logement social pour connaître les logements disponibles à la location ou à la vente.

Conception et réalisation : **Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole**. Photo retouchée. Adobe stock. Achievé d'imprimer janvier 2024. Ne pas jeter sur la voie publique. Articles L.441 à 441-2-9 du Code de la Construction et de l'Habitation - Articles R.441-1 à 441-18-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.



Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

COORDONNÉES ET ADRESSES

LIEUX D'INFORMATION, D'ENREGISTREMENT ET DE MISE À JOUR DE MA DEMANDE

Ces lieux vous accompagnent dans vos démarches et enregistrent votre demande de logement, vous informent sur son état d'avancement et vous orientent en cas de besoins plus spécifiques. Vous pouvez également y mettre à jour votre dossier.

ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL

- 1 ALLIADE HABITAT**
04 72 89 22 22
• Agence de Saint-Étienne Grand-Est
11 rue Charles-de-Gaulle - Saint-Étienne
- 2 Agence de Saint-Étienne Centre**
11 ter place Jean-Jaurès - Saint-Étienne
- 3 Agence de Forez Ondaine [HORS CARTE]**
182 avenue du Stade
Saint-Just-Saint-Rambert
- 3 BATIGÈRE RHÔNE-ALPES**
21 avenue de Rochetaillée - Saint-Étienne
04 77 57 31 31
- 4 BÂTIR ET LOGER**
15 rue de Bérard - Saint-Étienne
04 77 49 23 50
- HABITAT ET MÉTROPOLE**
04 77 29 29 29
• Agence de Saint-Chamond
9 rue Jean-Antoine Vial - Saint-Chamond
- 6 Agence de Fonsala**
7 Place de Savoie - Saint-Chamond
- 7 Agence de Saint-Étienne**
19 rue Honoré de Balzac - Saint-Étienne
- 8 Agence du Chambon-Feugerolles**
3 rue Charles Baudelaire
Le Chambon-Feugerolles
- 9 Agence de Firminy**
Place du Centre - Firminy
- 10 IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES**
04 27 46 54 54
• Agence de Firminy
40 rue du Camps de Mars - Firminy
- 11 Agence de Rive-de-Gier**
69 rue Jean-Jaurès - Rive-de-Gier
- 12 LE TOIT FORÉZIEN**
29 rue Jo-Gouttebarger - Saint-Étienne
04 77 33 08 13
Deux Fleuves Loire Habitat
04 77 42 34 42
Bureau d'accueil du Forez [HORS CARTE]
1 A avenue Paul-Cézanne - Montbrison
- 13 Bureau d'accueil de la Plaine**
41 avenue de Saint-Étienne
Andrézieux-Bouthéon
- 14 Bureau d'accueil du Gier-Pilat**
28 ter Cours Marin - L'Horme
- 15 Bureau d'accueil de l'Ondaine**
9 rue Louis-Comte - La Ricamarie
- 16 Bureau d'accueil de Saint-Étienne Carnot**
2 rue Ladevèze - Saint-Étienne
- 17 Bureau d'accueil de Saint-Étienne Jacquard**
30 rue Palluat-de-Besset - Saint-Étienne
- SFHE [HORS CARTE]**
Agence de Lyon
260 rue Duguesclin - Lyon
3^e arrondissement
04 42 24 00 50

RÉSERVATAIRES DE LOGEMENTS SOCIAUX

- 18 ACTION LOGEMENT (SI JE SUIS SALARIÉ)**
15 place Jean-Jaurès - Saint-Étienne
04 77 92 24 00
Action Logement agit en faveur du logement des salariés pour favoriser l'emploi, en proposant des services et une offre de logements (sous condition d'éligibilité).
- 19 PRÉFECTURE DE LA LOIRE**
via le site demande-logement-social.gouv.fr

LIEUX D'INFORMATION

Ces lieux vous délivrent toutes les informations utiles et vous orientent dans votre recherche de logement social. Attention ! Ils n'ont pas pour mission d'enregistrer votre demande.

- 20 ADIL 42 ET 43 - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA LOIRE ET HAUTE-LOIRE**
20 A rue Balay - Saint-Étienne
04 77 95 13 32
Tout habitant de Saint-Étienne Métropole peut contacter l'ADIL 42 et 43, qui délivre une information neutre et gratuite sur toutes les questions de logement

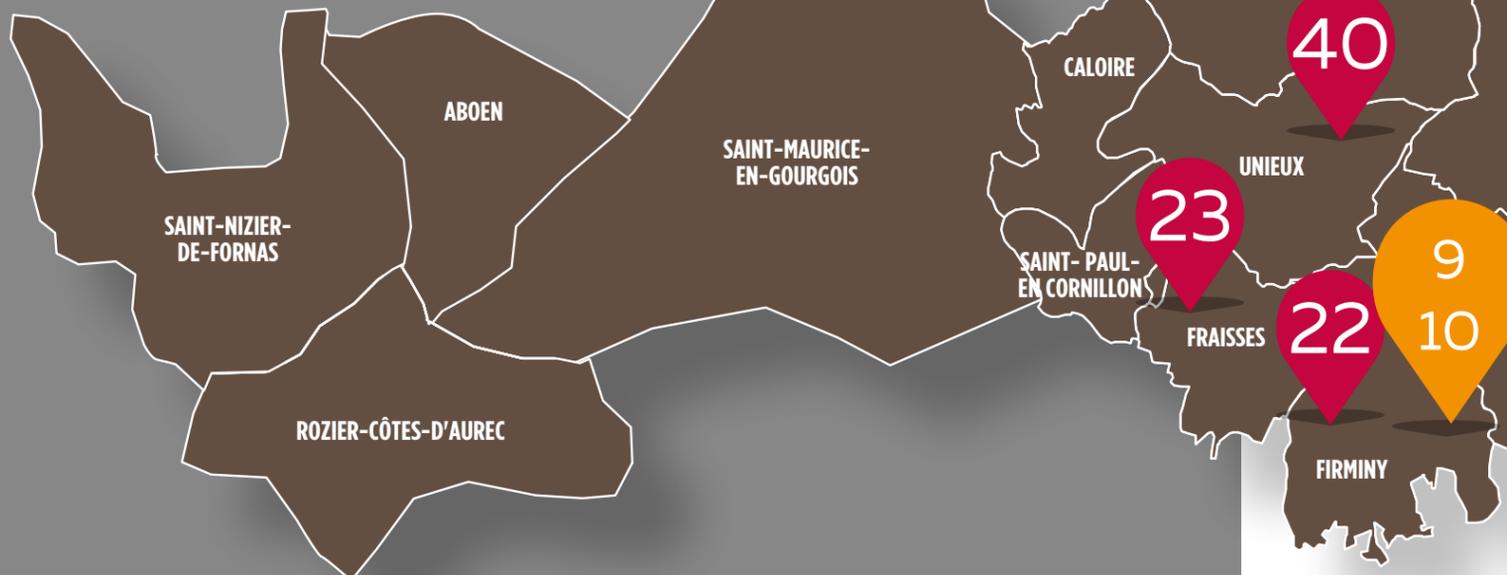
COMMUNES ET CCAS

- 21 MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF**
103 route de Sainte-Croix
04 77 75 07 93
- 22 MAIRIE DE FIRMINY**
Place du Breuil
04 77 40 50 60
- 23 MAIRIE DE FRAISSES**
12 rue Jean-Padel
04 77 40 56 40
- 24 MAIRIE DE GENILAC**
45-85 rue René-Mahinc
04 77 75 08 58
- 25 MAIRIE DE LA GRAND'CROIX**
2 rue Jean Jaurès
04 77 73 22 43
- 26 MAIRIE DE LA RICAMARIE**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Place Michel-Rondet
04 77 81 04 08
- 27 MAIRIE DE LA TALAUDIÈRE**
Place Jean-Moulin
04 77 53 92 00
- 28 MAIRIE DE LA TOUR-EN-JAREZ**
1 rue des Bretons
04 77 93 23 41
- 29 MAIRIE DE L'ÉTRAT**
175 rue de Verdun
04 77 91 31 31
- 30 MAIRIE DE LORETTE**
Place du III^e Millénaire
04 77 73 30 44
- 31 MAIRIE DE RIVE-DE-GIER**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
98 rue Jean-Jaurès
04 77 83 42 09
- 32 MAIRIE DE ROCHE-LA-MOLIÈRE**
2 rue Gambetta
04 77 90 77 00
- 33 MAIRIE DE SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ**
4 rue de la Mairie
04 77 20 85 19
- 34 MAIRIE DE SAINT-GENEST-LERPT**
Place Charles de Gaulle
04 77 50 51 80
- 35 MAIRIE DE SAINT-HÉAND**
Place de la Mairie
04 77 30 41 23
- 36 MAIRIE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS**
Boulevard Aristide-Briand
04 77 95 07 03
- 37 MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ**
34 rue de la République
04 77 73 21 24
- 38 MAIRIE DE SAINT-PRIEST-EN-JAREZ**
8 rue Claudius Cottier
04 77 91 13 30

- 39 MAIRIE DE SORBIERS**
Rue Flache
04 77 01 11 30
- 40 MAIRIE D'UNIEUX**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
12 rue Étienne-Visseyrat
04 77 40 29 60
- 41 MAIRIE DE VALFLEURY**
1 place de la Mairie
04 77 20 77 01
- 42 MAIRIE DE VILLARS**
Rue de l'Hôtel-de-Ville
04 77 91 11 20

ASSOCIATIONS

- 43 AGENCE SOLIDARITÉ LOGEMENT**
2 rue Malescourt - Saint-Étienne
04 77 47 11 74
- HABITAT ET HUMANISME-LOIRE**
19 rue Edmond Charpentier
Saint-Étienne
04 77 32 10 38
- SOLIHA LOIRE - PUY-DE-DÔME**
2 rue Aristide-Briand et de la Paix
3^e étage - Saint-Étienne
04 77 43 08 88



SES UTILES

